

Le Groupe CSF, engagé auprès des agents des services publics*, vous aide à financer l'achat de votre futur logement.

Pour votre résidence principale

Achetez dans le neuf !

Bénéficiez du nouveau prêt immobilier complémentaire subventionné par le CSF et la SOFIAP.

CRÉSERFI/SOFIAP

LE PRÊT IMMO NEUF CSF

Empruntez un montant
de **15 000 €**
sur **120 mois**

Taux débiteur
fixe
1% ⁽²⁾



en complément du prêt immobilier principal⁽¹⁾.

Offre valable jusqu'au 31 décembre 2024.

Plus d'infos ici !

⁽²⁾ Exemple représentatif au 01/09/2024 pour un prêt immobilier amortissable complémentaire d'un montant de **15 000 €** décaissé en une seule fois, d'une durée totale de **120 mois**, au taux annuel débiteur fixe de **1 %**, le remboursement s'effectue en **120 mensualités de 131,41 €** (hors assurance). **Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 2,15 %**. Ce taux inclut : **1 %** d'intérêts, **2,70 €** de cotisation mensuelle d'assurance, et **514 €** de frais de garantie. Le coût total du crédit est de **1606,49 €**, soit un **montant total dû par l'emprunteur de 16 606,49 €**. Le Taux Annuel Effectif d'Assurance (TAEA) de l'assurance obligatoire décès, perte totale et irréversible d'autonomie et incapacité de travail est de **0,42 %**. Le montant total dû au titre de l'assurance sur la durée du prêt pour un assuré à **100 %** âgé de **34 ans** s'élève à **323,75 €** et la cotisation mensuelle **2,70 €** à régler avec l'échéance du crédit.

Je saute
sur l'affaire !



Crédit
Social des
Fonctionnaires

Crésérfi
Société de financement du CSF
Caution / Crédits

PRENEZ RENDEZ-VOUS SUR

CSF.FR



OU

01 53 36 10 40

(appel non surtaxé)

(1) Exemple représentatif au 01/09/2024 pour un prêt immobilier amortissable de 150 000 € décaissé en une seule fois, d'une durée totale de 240 mois, au taux annuel débiteur fixe de 3,70 %, le remboursement s'effectue en 240 mensualités de 885,43€ (hors assurance). Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 4,52 %. Ce taux inclut : 3,70 % d'intérêts, 26,98 € de cotisation mensuelle d'assurance, et 2 215 € de frais de garantie et 2 700 € de frais de dossier. Le coût total du crédit est de 73 894,14 € €, soit un montant total dû par l'emprunteur de 223 894,14 €. Le Taux Annuel Effectif d'Assurance (TAEA) de l'assurance obligatoire décès, perte totale et irréversible d'autonomie et incapacité de travail est de 0,36 %. Le montant total dû au titre de l'assurance pour un assuré à 100 % âgé de 34 ans sur la durée du prêt s'élève à 6 474,93 € et la cotisation mensuelle 26,98 € à régler avec l'échéance du crédit.

*Offre valable du 1^{er} septembre au 31 décembre 2024, destinée aux agents de la Fonction Publique titulaires et stagiaires en position d'activité et aux personnels contractuels de droit public ayant un contrat à durée déterminée, pour le financement d'une résidence principale dans le neuf située en France métropolitaine, après étude et acceptation définitive du dossier par le prêteur, SOFIAP. L'offre se compose : d'un prêt immobilier principal d'un montant minimum de 60 000 €, à taux débiteur et échéances fixes, selon le barème de SOFIAP en vigueur, sur une durée pouvant aller jusqu'à 300 mois et d'un prêt immobilier complémentaire de 15 000 € à taux débiteur fixe de 1 %, sur une durée de 120 mois. En cas de perte du bénéfice de la subvention, SOFIAP appliquera au prêt immobilier complémentaire, le taux conventionnel du prêt en vigueur au moment de la souscription du prêt.

Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la réception de l'offre de prêt. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues.

Prêteur : SOFIAP (Société Financière pour l'Accession à la Propriété) - SA à Directoire et Conseil de Surveillance - Capital social 68 137 755 € - 64 rue de Saintonge, 75003 Paris - RCS PARIS n° 391 844 214 - ORIAS n° 07 025 372.

Partenaire : CRÉSERFI, la société de financement du CSF (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303 477 319 - courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 (www.orias.fr) - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris.

CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opérations de crédit sans agir en qualité de prêteur.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquitter un droit d'entrée et une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur www.csf.fr).

Le contrat d'assurance facultative n°9764 (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité Permanente et Totale, Invalidité Permanente Partielle, Incapacité Totale de Travail) **est souscrit par le CSF auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine** (SA au capital de 169 036 086,38 € - siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632, entreprise régie par le Code des assurances).

Les informations collectées par le groupe CSF sont traitées afin de piloter notre relation commerciale avec vous. Ce traitement est basé sur l'intérêt légitime du groupe CSF. Ces informations sont conservées pendant trois ans à date du dernier contact commercial que vous avez eu avec nous. Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez vous rendre dans la rubrique « mentions légales » sur le site www.csf.fr.

Conformément à la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et liberté ») et au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, à l'effacement (droit à l'oubli), d'opposition, à la limitation, à la portabilité, ainsi que de définir des directives sur vos données à caractère personnel après votre décès. Pour exercer vos droits, vous pouvez écrire à DPO - Groupe CSF - 9, rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 9, ou bien : DPO-Groupe-CSF@csf.fr ou encore en vous connectant à l'espace Mon Compte sur le site www.csf.fr. En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous disposez d'un droit d'opposition sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale en vous adressant à DPO - Groupe CSF - 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris.



**Crédit
Social des
Fonctionnaires**

PRENEZ RENDEZ-VOUS DE PROXIMITÉ SUR
CSF.FR  OU **01 53 36 10 40**
(appel non surtaxé)



Crésérfi
Société de financement du CSF
Caution / Crédits

AFFPI0924DILOAP - Illustrations : Régis Faller - AdobeStock